



AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-049

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 7 février 2022, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-049 afin de permettre le remembrement des lots et la construction d'un bâtiment multifamilial de 9 logements pour les lots 5 987 371 et 5 987 372, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 9 février 2022.